



Doc. 13451  
08 avril 2014

## Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace

### Amendement<sup>1</sup> n° 11

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, ajouter les phrases suivantes:

«La gouvernance mondiale de l'Internet sera améliorée. Une charte internationale sur les principes et objectifs globaux de l'Internet sera élaborée. Elle garantira notamment le respect des données personnelles, y compris biologiques, et le respect de droits de l'homme.»

#### *Note explicative*

Cet amendement a été discuté lors de la réunion de la Commission de la Culture, de la science, de l'éducation et des médias à Paris le 11 mars 2014 et a pour objet de faire évoluer l'ICANN et l'IANA dans le sens demandé par le rapporteur.

#### *Déposé par:*

LE DÉAUT Jean-Yves, France, SOC  
BLONDIN Maryvonne, France, SOC  
BOURZAI Bernadette, France, SOC  
LE BORGN' Pierre-Yves, France, SOC  
MARIANI Thierry, France, PPE/DC  
MICHEL Jean-Pierre, France, SOC  
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC  
ROUQUET René, France, SOC

---

1. 2014 - Deuxième partie de session

